

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1<sup>re</sup> page: 5 fr. la ligne ; 2<sup>e</sup> page: 3 fr. la ligne. Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr. ; France et Etranger : 12 fr.

## Le Grandissime Conseil

### Une nouvelle tape

Quand nous seront à cent...

La Démocratie Tunisienne du 7 courant fournit un argument nouveau contre l'intrusion des délégués des Chambres de Commerce et d'Agriculture au sein du Grand Conseil — quel titre pompeux pour une assemblée d'importance si minime ! — qui a sa valeur et auquel on n'avait pas songé puisque le décret n'en parle pas. Reproduisons-le :

Quelle sera la situation morale des membres du Grand Conseil qui y entreront par la petite porte en face des élus du suffrage universel ? Cette organisation régressive qui nous ramène à quelques instants puisqu'elle nous reporte à l'heureux âge où la Conférence Consultative faisait son entrée dans le monde, offre de réels inconvénients pour l'application matérielle des décrets. Les Chambres de Commerce et d'Agriculture déléguent des représentants à l'assemblée. Mais ces Chambres sont partiellement renouvelables à époques échelonnées. Qu'adviendra-t-il d'un délégué s'il n'est pas réélu aux élections consulaires ? Son mandat demeurera-t-il valable ? auquel cas il sera le mandataire d'un groupement dont il ne fait plus partie ? Cessera-t-il ipso facto ? Dans ce cas la représentation des intérêts économiques manquera d'unité et de poids. Et si pour un motif quelconque toute une Chambre de Commerce démissionne, ce qui s'est déjà produit, faudra-t-il que le Grand Conseil subisse la répercussion de ces perturbations d'ordre local ou régional ?

Discuté par ceux-ci, critiqué par ceux-là, mal vu par les conférenciers sortis, en général désapprouvé par la colonie et les Indigènes le Grand Conseil finit, à l'instamen, par apparaître comme une assemblée informe qui a besoin d'un certain nombre de retouches pour être acceptée comme vraiment sérieuse par la colonie.

D'abord, il faut supprimer toutes les « délégations » en instituant au pis-aller, deux séries d'électeurs : colons et non colons comme en Algérie, en étendant davantage ses attributions et surtout en la laissant maîtresse de son ordre du jour à l'exception des dépenses obligatoires qui peuvent se résumer en deux chapitres : 1<sup>o</sup> liste civile et 2<sup>o</sup> résidence générale, contrôles civils, administration militaire et justice civile.

Tout le reste doit passer au crible de l'assemblée ayant pouvoir d'accepter ou de rejeter les crédits demandés, surtout quand le gouvernement propose de créer des impôts nouveaux pour y faire face.

La est le salut de la Tunisie ! Pas de manuels, pas de béni — oui — oui entrés sur une porte dérobée, pas de spécialistes miniers dont le seul et unique souci consisterait à chercher à décharger les sociétés des taxes diverses ou d'obtenir des réductions de tarifs de transports ou autres comme c'est probable si elles ne sont pas consenties en Algérie.

Puisque nous parlons des délégués miniers, nous avons sous les yeux la liste que le syndicat propose aux suffrages de ses adhérents.

Qu'y voyons nous ?

Quels noms sont mis en avant ?

Les ingénieurs des grandes sociétés, — même étrangères, ce qui est un comble — aujourd'hui ici demain peut être à plusieurs centaines de kilomètres de la Tunisie tout comme M. Beaugé qui, à peine élu délégué à la Conférence Consultative, s'en fut d'un cœur léger au Maroc diriger les phosphates moghrébins et ne revint plus jamais en Tunisie ce qui priva les électeurs de leur délégué...

Il n'y a dans la liste présentée qu'un seul et unique propriétaire de mines, notre ami François Portelli ; tous les autres sont des ingénieurs, assurément compétents, mais qui n'ont d'autre attache avec la Tunisie que le lien fragile d'un emploi toujours susceptible d'être rompu

par un départ pour une cause quelconque.

Est-ce pour ces oiseaux de passage, sans attache avec le pays, que la résidence a créé la Chambre des intérêts miniers qui enverra ses délégués au Grand Conseil ou pour que les grandes sociétés aient au sein de la nouvelle assemblée des porte-parole pour défendre leurs intérêts alors qu'elles savent si bien le faire elles-mêmes sans avoir recours à leurs employés !

Aussi nous adjurons M. le Résident général de ne pas s'entêter dans l'application d'une réforme qui ne répond pas au sentiment public, de reprendre la tâche à pied d'œuvre et de reprendre le Grand Conseil dans le sens des aspirations du pays afin de doter la Tunisie d'un « Conseil de protectorat » qui donne sinon pleine et entière satisfaction du moins le fasse accepter sans trop de récriminations et laisse les délégués en exercice sinon jusqu'à la fin de leur mandat tout au moins jusqu'au mois de mai prochain, ceux-ci ayant oublié la façon désinvolte avec laquelle on les a traités lors du séjour du Président de la République et s'engageant à n'en pas souffler mot, l'incident étant oublié, clos irrémédiablement clos.

## BULLETIN

### La « Baraque » ne serait pas encore démolie

La Conférence Consultative va-t-elle renaitre de ses cendres pour une dernière session ?

On annonce que M. le Résident général reconnaissant l'impossibilité absolue en raison de la saison avancée de pouvoir faire voter le budget de 1923 avant le 31 décembre par la nouvelle assemblée qui n'est pas encore au point, ni élue, aurait décidé de suspendre l'effet du décret du 12 juillet portant création du Grand Conseil et de convoquer la Conférence Consultative une dernière fois pour une session qui se tiendrait du 6 au 26 novembre prochain et jours suivants, s'il y a lieu.

Le retard serait expliqué par la grève des inscrits qui a empêché les directeurs généraux et les principaux fonctionnaires d'être à leur poste en temps utile pour l'organisation du Grand Conseil et pour mettre debout le budget de 1923 qui, si nous croyons les on-dit, ne serait pas chose facile en raison de quelques impôts nouveaux qui sont projetés et pourraient bien rester sur le carreau tant leur utilité serait contestable.

Nous ne donnons cette nouvelle que sous les réserves d'usage car nous ne tenons pas le renseignement de la bouche même du Résident général, mais elle nous apparaît comme une solution de nature à permettre d'étudier plus à fond, à tête reposée, et sans hâte, les retouches qu'il y a lieu d'apporter à l'organisation de la nouvelle assemblée pour la rendre acceptable.

Et personne ne trouvera à redire que M. le Résident tienne à mettre debout une institution bien charpentée et solidement étayée qui n'ait pas besoin d'être retouchée le jour où la confiance du gouvernement l'enverra dans un plus haut poste.

## La danse du scalpe

### autour des bénéfices de guerre

Nous n'avons pas l'outrecuidante prétention d'être un juriste consommé, comme l'avocat Ballimann, de l'ambassade d'Italie à Paris, qui s'est déplacé tout exprès pour venir apporter à ses clients italiens de Tunisie la bonne nouvelle du remboursement prochain des bénéfices de guerre indûment perçus. Cependant il nous semble que c'est aller un peu vite en besogne quand on a lu la sentence arbitrale rendue par l'honorable M. Gustave Aïor dans le différend hispano-français.

Cette sentence, à n'en pas douter, donne gain de cause aux Espagnols établis EN

FRANCE ; le remboursement est de droit pour eux, il n'y a plus à le discuter, elle est sans appel et sans recours. C'est un bouillon qu'il faudra boire.

Mais le gouvernement français n'est tenu à remboursement qu'aux Espagnols établis sur le SOL de la Mère-Patrie, il n'est nullement question de l'Algérie ou des Colonies et encore moins des pays de protectorat.

En admettant que les colonies et surtout l'Algérie fassent partie intégrante, non pas du territoire, ce qui n'est pas douteux, mais du SOL français, il n'en est pas de même du SOL d'un territoire protégé comme la Tunisie.

Et puis, il y a une autre question qui plane au-dessus de la sentence arbitrale, question à laquelle on n'a pas songé, ou peut-être pas voulu songer, qui pourrait jeter une douche d'eau glacée sur les désirs des assujettis à la contribution de guerre.

Pour se prévaloir du bénéfice de la nation la plus favorisée, il faudrait qu'il y eût entre la France et l'Espagne un traité de commerce alors qu'il s'agit d'une simple convention entre deux états comme il s'en passe tous les jours, sans que d'autres états puissent émettre la prétention de s'en prévaloir.

Donc, à part les Espagnols, personne, à notre humble et modeste avis, ne peut se prévaloir — sur le territoire de France — du bénéfice de la sentence rendue car vouloir considérer la convention de 1862 comme un traité de commerce serait vouloir jouer sur les mots et leur faire dire ce qui n'est pas, à plus forte raison en Tunisie, pays étranger à la France au sens strictement légal.

Nous comprenons parfaitement que ceux qui ont versé des bénéfices de guerre les verraient avec un extrême plaisir leur faire retour sans s'occuper de quelle façon le gouvernement pourrait les leur restituer ni des conséquences qu'aurait pour les finances publiques et surtout éviter aux contribuables les nouveaux impôts qu'ils auraient à supporter pour boucher un pareil trou si notre thèse n'était par malheur pas la bonne.

Aussi nous sommes obligés de faire ressortir l'inanité des revendications qui pourraient se produire même appuyées par M. Ballimann, avocat de Paris pour éviter de jeter le trouble et la perturbation dans les finances publiques et surtout éviter aux contribuables les nouveaux impôts qu'ils auraient à supporter pour boucher un pareil trou si notre thèse n'était par malheur pas la bonne.

Aux dernières nouvelles, on nous affirme qu'une firme Calo, nous ignorons laquelle, et un Montefiore, sans doute le client de M. Tibi, l'homme des sucres, du charbon et d'autres choses encore auraient réussi dans leurs démarches et esquiveraient le versement de la forte somme. C'est un succès pour l'avocat et une tuite de plus pour nous.

Si l'on se rappelle la lettre de M. le Résident général au président de la Chambre de Commerce de Tunis, au sujet du rapport du colonel Félici, tout l'édifice budgétaire serait par terre et si par impossible il fallait encore trouver cinquante millions dans quel pétrin tomberions-nous et quel fichu métier doit être celui du résident général qui ne doit pas dormir tous les soirs sur un lit de roses. Ah ! non, un lit d'épines plutôt.

## Les revendications de la Calle

La Calle était une petite ville joliette, quand nous l'avons connue, à mi-chemin, entre Tabarka et Bône. Autrefois très prospère, il suffisait à notre avis de peu de chose pour lui rendre sa prospérité d'antan. Son maire M. Barris, s'y emploie avec activité mais la tâche nous semble trop ardue pour un seul homme car il faut dire que M. Barris est maire, conseiller général et délégué financier, trop de mandats, à notre avis, pour un seul homme.

Dans une étude très complète des besoins de la Calle et de sa région qu'il a fait paraître dans la « Dépêche de l'Est » M. Barris n'a fait nulle mention de l'ouverture prochaine de notre ligne de Mateur à Tabarka, cependant d'un si haut et puissant intérêt pour la Calle qui a tout à gagner de voir raccorder au notre à Tabarka son chemin de fer à voie étroite transformé en voie large.

M. Barris craindrait-il, lui aussi, de voir les intérêts de sa cité sacrifiés au profit de Tabarka ?

En quoi le seraient-ils ?

S' imagine-t-il que les produits de son sol ou les marchandises de l'arrière-pays viendraient s'embarquer à Tabarka ?

Ce serait pure folie de la part des expéditeurs qui auraient des frais de transport supplémentaires et les mêmes désagréments d'embarquement, Tabarka, comme la Calle, ne possédant pas de port sûr, ce qui s'appelle véritablement un port.

La Calle sur le chemin de Tunis sortirait de son isolement et verrait certainement luire des temps prospères. L'été, les voyageurs séduits au passage par le site iraient y séjourner et bientôt Tabarka et la Calle deviendraient deux agréables stations d'été où se rencontreraient bônois et Tunisiens.

Nous avons connu, il y a plus de trente ans — que c'est loin ! — M. Barris père, conseiller général, comme son fils, si nos souvenirs nous servent bien, qui nous disait que ce n'était pas par Souk-Ahras qu'aurait dû passer la ligne de Tunis mais par la Calle et Tabarka et en feuilletant la « Démocratie Algérienne » de l'époque on trouverait exposées tout au long les idées du père de l'actuel maire conseiller général et délégué financier. Il est vrai que M. Barris père ne se livrait pas au commerce ou au transit des céréales tunisiennes, il n'avait donc pas les mêmes intérêts que ceux qui ont poussé à la construction du raccordement Souk Ahras-Ghardimaou.

Si on l'avait écouté la ville de la Calle aurait pris un essor merveilleux, au lieu de périliter malgré la création des centres de colonisation environnants.

Et Bône souffre également aujourd'hui de ne pas se trouver sur le chemin de Constantine-Tunis. Les touristes la délaissent en général non qu'elle ne soit digne d'intérêt mais parce qu'elle se trouve en cul de sac.

Le raccordement à Tabarka avec la transformation de la voie étroite du Bône-la Calle en voie large réparerait l'erreur commise et serait profitable aux deux villes algériennes ; pour quoi les efforts du représentant de la région, associés à ceux de Bône tendent-ils si mollement, presque à regret vers ce but ?

La preuve ? nous l'avons lue dans les colonnes de notre excellent confrère la « Dépêche de l'Est » sous la signature de notre ami André Servier qui revient sur la menace tunisienne, l'éternelle menace tunisienne, et reproduit une lettre de M. Barris qui complète son programme électoral d'action économique.

« Je suis de votre avis dit M. Barris à Servier qu'il convient de prendre toutes nos précautions pour éviter que sous prétexte de faciliter la pénétration entre l'Algérie-Tunisie, nos richesses minières ne soient drainées par le protectorat, mais il y a une limite à cet égoïsme sacré et il ne faudrait tout de même pas oublier qu'il s'agit de deux pays français, dont nous espérons une union plus complète dans l'intérêt supérieur de la mère-patrie.

« Notre devoir est de faciliter la pénétration de ces deux terres françaises, partout où cela ne peut provoquer l'évasion de nos minerais. Il s'agit là également de bonne politique générale aux yeux de la métropole. Il est facile de relier Tabarka à la Calle en adoptant le tracé du bord de la mer, tracé étudié et ayant fait l'objet d'un projet déjà ancien, dont m'a entretenu M. Souleyre, Ingénieur en chef des Ponts et chaussées à Bône. Ce tracé est facile, car le terrain offre une plate-forme naturelle et il ne nécessite que fort peu de travaux d'art. La distance de ce tracé entre Tabarka et la Calle est d'environ 60 kilomètres. Ce tracé est ravissant au point de vue touristique et diminue les distances considérablement entre Bône et Tunis. Pour l'ins-

tant, il nécessitera un transbordement entre la voie large et la voie étroite mais la transformation en voie large du Bône-La Calle s'imposera ultérieurement ».

Et notre ami André Servier, mélancolique, ajoute les réflexions suivantes :

« Comme on le voit par les lignes ci-dessus l'idée des relations nécessaires entre la Tunisie et l'Algérie fait son chemin. Routes et voies ferrées seront reliées dans un avenir prochain et si ce jour-là nous ne sommes pas outillés pour transporter vers nos ports les minerais qui se trouvent à proximité de la frontière aucune force humaine ne les empêchera d'être dirigés sur les ports tunisiens. Telle est la vérité brutale. Il ne faut pas craindre de la regarder en face. »

Nous voilà donc parfaitement d'accord avec le représentant de la Calle pour le raccordement de nos chemins de fer mais ce serait une erreur que de ne pas substituer tout de suite la voie large à la voie étroite de Bône à la Calle non seulement pour éviter le transbordement à la Calle mais pour créer de grandes relations entre les deux pays, entre Bône et Tunis.

A ce propos, un de nos lecteurs bônois nous écrit : « Est-il possible que 35 ans après l'ouverture complète de la ligne Bône-Tunis il n'y ait encore qu'un seul train par jour dans les deux sens entre des deux villes ? »

« Bône pâtit grandement de cet état de chose. Il devrait y avoir un train express, en plus du direct, dans les deux sens, brûlant les petites et moyennes gares. »

« Le départ de Bône devrait avoir lieu à 7 heures du matin pour arriver à Tunis vers 2 heures soit une marche commerciale d'environ 50 kilomètres à l'heure et de Tunis à 3 heures pour arriver à Bône vers 10 heures du soir. »

« Ces deux trains correspondraient à Duviver avec des express se dirigeant le matin sur Constantine et le soir venant de cette ville. »

« De cette façon, les touristes nous arriveraient le soir de Constantine et de Tunis — séjourneraient un ou deux jours à Bône et repartiraient le matin pour l'une ou l'autre direction par le train de 7 heures. »

« N'êtes-vous pas de cet avis ? »

Certainement, et il y a longtemps que nous avons réclamé la création de ces express mais on répondait que c'était impossible, la voie ne permettant pas les marches accélérées.

Aujourd'hui la voie a été renforcée sur la moitié du parcours, nous avons de puissantes locomotives pouvant marcher à 80 ou 85 kilomètres à l'heure. Rien ne s'oppose donc plus à la création de ces trains express qui rendraient les plus grands services surtout s'ils étaient de véritables express ne s'arrêtant qu'à un nombre limité de gares : Mondovii, Duvivier, (Aïn Afra prise d'eau) dans le sens Bône Tunis, Souk Ahras, Ghardimaou, Souk El Arba, Mastouta et Medjéz El Bab. La visite des bagages aurait lieu à Tunis.

A la vérité, nous les aurions depuis longtemps ces express à marche moins rapide que voulait créer l'honorable M. Saint-Romas alors directeur de la compagnie à Tunis.

Nous les avons stupidement refusés, emballés par quelques colons dont nous avons idiotement épousé les idées. Depuis nous les avons réclamés en vain on n'a plus rien voulu savoir et nous en pâtissons car nos directs mettent toujours près de dix heures pour accomplir le trajet de 350 kilomètres ce qui est excessif surtout pour des directs qui ne sont à vrai dire que des omnibus s'arrêtant à toutes les gares.

Ce qu'il faut aujourd'hui entre les deux villes, ce qui s'impose, ce sont de véritables express comme ceux de Tunis à Stax.

S'entendra t'on pour les créer ? Pourquoi pas ?

## La Banque de l'Algérie au Maroc

Une plainte serait déposée au Parquet de Casablanca

La Banque de l'Algérie, nous tenons à le répéter, a créé au Maroc une société dénommée Banque Algéro-Tunisienne, au capital de... 50.000 francs ! qui tient en échec les autorités du pays pour écarter son billet de banque.



A cet effet, elle a fait publier dans tous les souks et a distribué aux commerçants des pancartes ainsi libellées :

« Nos caisses acceptent indifféremment les billets algériens, les billets de la Banque d'Etat du Maroc, les billets de la Banque française ».

Ces pancartes sont également placées dans les bureaux des agences.

Si elle se conformait à cet avis, il n'y aurait que la Banque d'Etat du Maroc pour se plaindre de l'intrusion du billet de banque algérien dans le moghreb mais il paraîtrait que cet avis comporte des restrictions.

Nous n'en voulons pour preuve dit le correspondant à Mazagan du « Petit Marocain » que ce qui est arrivé ces jours derniers à un commerçant indigène de cette ville. Ce dernier se serait présenté au guichet de l'agence de la Banque Algéro-Tunisienne, porteur d'une somme de fr. 2.300 en billets de la Banque d'Algérie, demandant à les échanger contre des billets de la Banque d'Etat du Maroc.

Le caissier aurait refusé d'échanger la somme entière présentée, et bornant l'échange à mille francs, aurait obligé le commerçant indigène à reprendre le solde de ses billets algériens soit 1300 fr.

« Plainte aurait été portée par l'intéressé, à la suite de laquelle un procès-verbal d'enquête aurait été dressé et transmis à M. le Procureur à Casablanca ».

Si les faits relatés sont exacts, c'est tout de même aller un peu fort que de tenter le cours forcé d'un billet qui n'a plus cours légal depuis le 1er juillet dernier ajoute le journal casablançais.

De son côté, la Banque d'Etat du Maroc a fait distribuer aux commerçants des pancartes ainsi libellées : « Les billets de la Banque de l'Algérie n'ayant plus cours légal au Maroc ne sont pas acceptés par nos caisses. »

La lutte est donc ouverte entre les deux établissements financiers.

Qui l'emportera ? Les Marocains se demandent s'il est permis à une banque d'Etat d'un pays voisin de jeter le trouble chez eux et de provoquer un agio usuraire de la part de certains banquiers véreux toujours prêts à exploiter aux dépens des indigènes une situation mal définie.

Aussi recommande-t-on avec juste raison de refuser impitoyablement tout paiement fait en billets algériens.

Le gouvernement marocain cédant à la pression publique aurait envisagé les mesures à prendre pour mettre un terme aux agissements de la Banque Algéro-Tunisienne. Elles sont attendues avec impatience dans l'empire chérifien.

Le lait est le plus concentré est le plus riche suisse en crème. C'est le plus cher mais le meilleur. Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis

Echos et Nouvelles

Dans la famille beylicale S. A. le Bey devait tenir jeudi une audience solennelle à l'occasion des actes de mariage des princes M'hamed, commandant d'artillerie dans l'armée française, et Salah Eddine, fils et petit-fils de feu S. A. Mohammed En Naceur et de la princesse Djenina, fille de l'ancien bey avec Si Chadli Haidar neveu et fils adoptif de la princesse Kamar, veuve de S. A. Mohammed En Naceur Bey, celle-ci a été remise.

Durant cette cérémonie S. A. le Bey a remis les insignes en brillants de l'ordre du sang à son petit-fils le prince Chadli fils de Sidi Lamine bey.

Il a nommé au grade de général de brigade son fils aîné Sidi Ezzeddine Bey ; au grade de colonel, son fils cadet Sidi Lamine et au même grade, ses gendres, Si Abessalam Baccouche et Si Ahmed Rais.

Dans la magistrature Nous adressons nos plus vives et sincères félicitations à M. Fabiani, le sympathique substitut près le Tribunal de Sousse, qui vient d'être nommé en la même qualité au Tribunal de notre ville. Les journaux de la capitale du Sahel ne tarissent pas d'éloges sur son compte et tout en le félicitant de son avancement regrettent vivement son départ.

Au B.-G. Avec M. Maron, chef du mouvement au P. L. M., nommé directeur du B.-G., M. du Beaufret sous-directeur qui assure avec distinction et autorité l'intérim de la direction depuis le départ de M. Gabreau, a été nommé directeur-adjoint. Nous le prions d'agréer nos très sincères félicitations et M. Maron nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Aux rentrées Mme et M. Buzié, directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris ; Mme et notre excellent ami M. François Portelli, directeur du Journal de Tunis ; M<sup>es</sup> Dasconaguerre et Duran-Angliviell, avocats, M<sup>es</sup> Piétri et Gaudiani, avocats-défenseurs et un certain nombre d'autres personnalités tunisoises qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Bienvenue à tous.

A la Municipalité de Kairouan La Municipalité de Kairouan a adressé sa démission au gouvernement tunisien à l'occasion du refus opposé par lui au projet d'installation de l'éclairage électrique qui légréverait par trop les finances communales.

Le gouvernement devrait bien profiter de cette démission collective pour changer le personnel administratif communal et surtout pour ne plus placer à la tête un... huissier.

Sans méconnaître les services que rendent ces auxiliaires de la justice il faut venir en Tunisie pour voir un gouvernement en faire un chef de municipalité.

Dans la presse Notre collaborateur, M. René Garnier, avocat au barreau de Tunis, ancien rédacteur en chef du « Journal de Tunis »

actuellement à Tabarka était de passage ces jours-ci à Tunis où il s'est occupé très activement des intérêts de cette ville qui sous peu sera reliée par le rail à Tunis.

Au « Républicain » de Constantine — Mis en minorité dans une élection au conseil général, qui vient d'avoir lieu à Constantine, M. Négroni, le brillant collaborateur du « Républicain », journal de notre ami, M. Morinaud, le député-maire de Constantine, vient de donner sa démission de rédacteur en chef.

Les lecteurs du journal regretteront vivement cette décision qui, l'espérons-nous ne sera que passagère, le moment de mauvaise humeur passé.

A la « Dépêche Sfaxienne » Nous avons appris avec infiniment de peine la mort de notre confrère M. R. de Ceccaty, directeur de la « Dépêche Sfaxienne » survenue à la suite d'un surmenage intellectuel. C'est une grande perte pour Sfax car notre confrère s'était donné tout entier à sa ville d'adoption dont il défendait ardemment, pied à pied, les intérêts.

Nous adressons à sa famille nos condoléances bien sincères.

Exploitation éhontée sur les bateaux russes La Jeune Corse d'Ajaccio annonce que le personnel des paquebots russes assurant les relations entre la Corse et le continent d'une part et la Tunisie d'autre part se livre à un trafic éhonté du matériel de couchage que les bureaux de distribution des passages ignorent très certainement.

De véritables surenchères ont lieu pour la possession d'un matelas et on lui a cité le nom d'un compatriote corse se rendant à Tunis qui a dû payer deux cents francs un très mauvais matelas.

Et notre confrère demande s'il n'y aurait pas un moyen de prévenir de pareils agissements et d'empêcher de tels abus ?

Mais, certainement, pourquoi le voyageur ainsi refait n'adresse-t-il pas une réclamation à la Maison Gondrand frères, qui tâcherait d'y mettre ordre puisqu'il s'agit d'un bateau affrété par elle.

La Côte du Soleil KORBOUS Ouverture le 15 Novembre prochain

Etablissement Thermal sous la Direction d'un médecin. — Masseurs diplômés expérimentés Les Hôtels sont exploités par la Compagnie, avec des prix de pension de 25 frs par jour l'Hôtel des Thermes 20 frs. à l'Hôtel des Sources comprenant chambre, petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (vin non compris)

Un restaurant caché est installé à Korbois. Location de villas et d'appartements. Transports automobiles en auto-car - Maison Berliet, Avenue de Carthage. Départ à 8 h. du matin. Retour à Tunis à 13 h. 1/2

Raymond Valensi INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS



QUELLE HORREUR!

Comment prévenir cette affreuse vision et se protéger contre le cauchemar de vieillir avant son temps.

Jamais votre miroir ne reflètera un visage vieilli par des rides prématurées, ou d'autres marques de l'âge, vous conserverez jusqu'à un âge avancé une peau douce et blanche et toute l'apparence de la jeunesse, si vous vous servez régulièrement de la Crème Tokalon. Cette Crème constitue un riche aliment pour l'épiderme qu'elle nourrit véritablement, lui infusant ainsi une nouvelle vie. Elle efface les rides précoces et les marques de l'âge; elle tend à remplir les joues creusées et raffermir les muscles flasques. En outre, elle fait disparaître complètement les points noirs, les pores dilatés et autres défauts de la peau. La Crème Tokalon est absolument non-grasse et tout en rendant la poudre invisible et adhérente, ne laisse aucune trace de luisant sur le visage. Elle n'occasionne jamais de pousse de duvet et n'irrite pas l'épiderme le plus délicat.

Kola Sport... stimule POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

PHARMACIE BLOCH 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira LÉON BLOCH FILS

Aux Armes et Munitions de France TAIEB ELLAMTI Sousse - 16, Rue de Paris 16 - Sousse

SEMPRE AVANTI -- Dépôt de Vins de Tunisie Sirops - Liqueurs et Limonades GROS ET DÉTAIL GIUSEPPE BUX 12, Avenue Krantz, 12 SOUSSE

Maisons Recommandées

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — Baccara et Nizard — Gros et demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1. Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Al Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia -- Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Electriques E. A. Minaud et Fils, ancien Electricien et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Enroulement.

Droguerie de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

TUNISIA-PALACE 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse Licari, pp<sup>tes</sup>, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1<sup>res</sup> marques connues - A telier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brami frères et Cie, pp<sup>tes</sup>.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Champ-ler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900

Grand Hôtel de France — 1<sup>er</sup> ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Seemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénod — 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoua - Tunis.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revel » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAW, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 -- Quincaillerie - Ferronnerie - art de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse Tunisie — Consommations de premier choix - Liqueurs à marque.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Le Gérant : F. LUMBRISO Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira -- Tunis.

U2 complet signé MAISON J. BELL 5, Rue d'Italie, 5 est une merveille d'élégance LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT TUNIS Comptoir National d'Escompte de Paris

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN DÉPOT : Rue de Turquie (Port) BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

CIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - Poste Français

G<sup>de</sup> DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

RESTAURANT DU JAPON - G. FIORINI & G. FALORNI, Propriétaires

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie Société Anonyme au Capital de 125.000.000

L'Huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -»

Société Générale POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Office Français Immobilier et Commercial « Assurances »

Maison R. WALLUT & C<sup>ie</sup> (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)

Banque de Tunisie Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

EXCELSIOR le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier.